



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le six octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT DENIS LES REBAIS, sous la présidence de Monsieur Raymond LE CORRE, Maire.

Présents : Raymond LE CORRE - Didier LAPLAIGE - Hélène CATHALIFAUD – Benjamin TILLIET Francis ANCELLE – Aurélie VERON – Sébastien RAHAULT - Alain STORME - Véronique LEVEQUE - Marie-Louise DAUPHANT - Karine VITALI - David PEREIRA TIMOTEO - Corinne PROFIT

Absents excusés: Anne CHAIN-LARCHE - Jean-Pierre TARENTO

Calcul du quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

Recensement des pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Hélène CATHALIFAUD

Procès-verbal : Le conseil municipal adopte et signe le procès-verbal de la précédente réunion qui n'appelle pas d'observation.

-
- **ADOPTE** et **SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
 - **DECIDE** d'instaurer à compter du 1^{er} novembre 2020, le régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A) de la FILIERE TECHNIQUE.
 - **ACCEPTTE** le projet de travaux de réfection de voirie sur la route du Val pour un montant total de 45 455 € HT et **SOLLICITE** le Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre du Fonds d'Equipeement Rural (FER) 2020.
 - **EMET** un avis favorable pour la création d'un comité de fêtes associatif et désigne 2 membres
 - **REPORTE** sa décision concernant le projet de contrat rural
 - **DESIGNE** M. Raymond LE CORRE comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Le Maire.

Raymond LE CORRE